



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

N° 2022-10-11/17
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

•••

SEANCE
DU 11 OCTOBRE 2022

•••

L'An deux mille vingt-deux, le 11 octobre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 5 octobre 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de MONSIEUR GUY LEFRAND, Président.

Mme Martine PHILIPPE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DOSSANG Guy, M ETTAZAOUI Driss, Mme HANNOTEAU Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, Mme REVEL Ketty, M ROYOUX Claude, M VEYRI Timour, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, Mme BARILLER France, Mme BAYRAM Servane, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BONNARD Carine, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M BRULARD Thierry, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M CARIOT Geoffrey, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CONFAIS Stephane, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M DESGROUAS Eddy, M DESSAINT Didier, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M DULONDEL Michel, M FINIX Richard, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, M GRIPPON Noel, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMONNE Christine, Mme LEROUX Stéphanie, M LESELLIER Guy, M LEVERT Cedric, M MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M MARTIN Jean-Marie, M MIELOT Roger, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M ROUGER Guillaume, M ROUSSEL Emmanuel, Mme SALVAT Laure, M SAULNIER Robin, Mme SAVEL Frédérique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien, M ZAYANI Abdé,
Madame SOLLIER-CANTAIS Jeanine suppléant(e) de Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur MAUCOLIN Bertrand suppléant(e) de Monsieur BARRAL Fernand, Monsieur DAUCHEZ Philippe suppléant(e) de Monsieur HEBERT Dominique, Madame SAKOU Virginie suppléant(e) de Monsieur JARRY Jacky.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Mohamed DERRAR a donné pouvoir à Madame Francine MARAGLIANO, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Guy DOSSANG, Madame Colette BLANCHARD a donné pouvoir à Monsieur Claude ROYOUX, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGARÈDE, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL,

Madame Dominique SAUVE a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAUX, Monsieur Fabrice BOSSUYT a donné pouvoir à Monsieur Hervé GILLES, Monsieur Philippe GUILLEN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie MARTIN, Madame Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Madame Hélène LE GOFF, Monsieur Erkan ADIGUZEL a donné pouvoir à Madame Servane BAYRAM, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Monsieur Laurent CORNE a donné pouvoir à Monsieur Abdé ZAYANI, Madame Stéphanie AUGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Monsieur Noel GRIPPON, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Monsieur Rabah IDIR a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Monsieur Michel CHAUVIN a donné pouvoir à Madame Carine BONNARD,

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Madame DURANTON Nicole, Monsieur JEANNE Emeric, Madame BOCAGE Sophie, Monsieur CRISTOBAL Florent, Monsieur DE LANGHE Christian, Monsieur MARQUAIS Raynald,



Accusé de réception
027-200071454-20221011-25780A-DE-1-1.
Date de télétransmission : 13/10/22.
Date de réception préfecture : 13/10/22.
Date d'affichage :
13/10/22.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PLUiHD

Approbation de la modification n°2

Evreux Portes de Normandie est doté d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, habitat et déplacement, approuvé en conseil communautaire le 17 décembre 2019. Par arrêté en date du 5 octobre 2021, le Président d'Evreux Portes de Normandie a prescrit la modification numéro 2 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette modification a pour objet de corriger des erreurs matérielles constatées sur divers documents constitutifs du PLUi (zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation, rapport de présentation).

Les évolutions envisagées n'ont pas pour effet de changer les orientations définies par le PADD ni de remettre en cause l'économie générale du projet sur les espaces agricoles, naturels et forestiers. Les évolutions du PLUi sont donc conduites dans le cadre d'une procédure de modification prévue par les articles L. 153-36 et suivants du code de l'urbanisme.

La consultation des personnes publiques associées

Par courrier recommandé en date du 18 mai 2022, le projet de modification n°2 a été transmis aux personnes publiques associées.

- La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a été sollicitée par courrier le 22 mars 2022 et a émis, en date du 19 mai 2022, un avis favorable sur les modifications à l'exception de certains secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL).
- La Chambre d'Agriculture a émis, en date du 18 mai 2022, un avis favorable sous réserve de la prise en compte des observations relatives aux OAP et zonage.
- La CCI a émis, en date du 20 juillet, un avis favorable au projet de modification n°2
- Le ministère des Armées a émis, en date du 20 juillet 2022, un avis défavorable au projet de modification n°2, celui-ci est justifié par le fait qu'une partie des demandes n'a pas été pris en compte. Elles feront l'objet de la révision allégée du PLUi.
- La commune de Miserey a émis, en date du 5 mai 2022 des demandes concernant la modification de l'OAP « secteur Jouy »
- La commune de Saint André de l'Eure a émis, en date du 23 juin 2022, un avis concernant le plan de zonage, notamment l'absence des intitulés de zone.
- La Mission régionale d'autorité environnementale a été saisie le 3 juin 2022, la décision, après examen au cas par cas, ne soumet pas le projet de modification n°2 à évaluation environnementale. Cette décision a été rendue le 11 juillet 2022.

Afin de prendre en compte les différents avis et lever les réserves, EPN a décidé de revoir le projet en procédant à certaines corrections.

L'enquête publique

Suite à la consultation des personnes publiques associées, une enquête publique s'est déroulée du 16 août au 14 septembre 2022. Lors de cette enquête, 33 dépositions ont été faites par le public :

Nombre d'observations recueillies dans les registres papier : 12

Nombre d'observations recueillies dans le registre numérique : 19

Nombre de courriers : 2

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de modification n°2.

Les résultats de l'enquête publique et les avis des personnes publiques associées justifient les modifications du projet de PLUiHD, notamment pour démontrer comment EPN lève les réserves, ainsi que pour apporter les réponses à l'enquête publique.

Réponse à la demande de la chambre d'agriculture à l'issue de l'enquête publique (p46 tome 1) : concernant la demande de classement en zone A des parcelles B940/84/224 liées à une activité maraîchère Il a été indiqué, dans le mémoire en réponse, que la modification de zonage sera effectuée. Une précision est apportée sur cette modification qui n'interviendra qu'à l'issue de la procédure de révision allégée puisque la procédure de modification ne le permet pas.

Le projet de modification est joint à la présente délibération.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L5211-1 et L5216-5,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L131-4 et suivants, L153-1 et suivants et R153-1 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants,

Vu l'arrêté en date du 5 octobre 2021, prescrivant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Vu les avis des personnes publiques associées,

Vu le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur en date du ----

Considérant la consultation des personnes publiques associées,

Considérant que les demandes du commissaire enquêteur et des personnes publiques associées ne remettent pas en cause l'économie générale du PLUi-HD soumis à l'enquête publique et qu'il y a lieu de modifier le projet pour les prendre en compte ;

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- **APPROUVER** la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Evreux Portes de Normandie – Habitat et Déplacements, jointe à la présente délibération ;
- **PRECISER** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de l'agglomération et dans les 74 communes, et d'une parution dans un journal diffusé dans le département.
- **INFORMER** que le dossier approuvé de PLUiHD est tenu à disposition du public au siège d'Evreux Portes de Normandie.

Avis favorable de la commission Attractivité économique (13/09/22)

ADOPTÉ

Le Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND